



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2022 - 2023

à partir du 14 mars 2022

ENFANTS CONCERNÉS

- › Entrée en maternelle ou changement d'école
- › Inscription au CP
- › Nouveaux arrivants

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

- › Livret de famille
- › Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- › Numéro d'allocataire CAF, MSA ou AUTRES
- › Certificat de radiation à réclamer auprès de l'école quittée, en cas de changement d'école
- › Avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020

MODALITES EXCEPTIONNELLES



- > Par mail : education@mairie-tarbes.fr avec justificatifs
- > Sur rendez-vous : 05 62 44 38 18



CAS PARTICULIER

Si vous pensez que votre situation justifie une inscription dans une autre école que celle de votre quartier, demandez l'imprimé de dérogation au service Éducation ou téléchargez-le sur le site tarbes.espace-famille.net
Il devra être impérativement retourné accompagné des pièces justificatives **avant le 13 juin 2022.**

SERVICE ÉDUCATION

Bât. Pyrène - 29 bis rue G. Clemenceau - 65000 Tarbes
05 62 44 38 18 - education@mairie-tarbes.fr
Site internet Espace Famille : tarbes.espace-famille.net

